



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CHARBONNIER Julien, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LOUBAT Karine, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline

Étaient représentés : M. et Mmes GAYET Coline, LASCAUX Sébastien et PLAZENET Gisèle

Était absent : M. JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste

Secrétaire de séance : Mme SERGERE Maryline

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme SERGERE Maryline est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 14-2025 Affectation des résultats
- 15-2025 Vote des taux
- 16-2025 Demandes de subventions
- 17-2025 Budget : ouverture ligne formation agent
- 18-2025 Budget assainissement
- 19-2025 Budget commune
- 20-2025 Marché voirie
- 21-2025 Demande locaux
- 22-2025 Convention mini-stade avec CCBB

**23-2025 Organisation semaine scolaire
Questions et informations diverses**

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

14-2025 AFFECTATIONS DES RESULTATS

1/Assainissement :

Déficit de fonctionnement	1 837.56
Excédent reporté	2 081.32
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	243.76
Excédent d'investissement	50 824.31
Déficit restes à réaliser	0.00
Excédent de financement	50 824.31
Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	243.76
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	243.76
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	50 824.31

2/Commune :

Excédent de fonctionnement	135 538.13
Excédent reporté	173 369.79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	308 907.92
Déficit d'investissement	125 094.48
Déficit restes à réaliser	59 850.66
Soit un besoin de financement de :	184 945.14
Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	308 907.92
Affectation complémentaire en réserve (1068)	185 000.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	123 907.92
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	125 094.48

Délibération 14-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les affectations de résultat ci-dessus pour le budget assainissement et budget commune.

15-2025 VOTE DES TAUX

Madame le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année dernière soit pour la taxe foncière sur les propriétés bâties 30.04 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties 23.79 % et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants 17.35 %.

Délibération 15-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces taux :

- taxe foncière (bâti) 30.04 %,
- taxe foncière (non bâti) 23.79 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants 17.35 %.

16-2025 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire propose d'inscrire au budget les subventions suivantes :

- Village vivant, Trail des Côtes Matras : 150 €
- Jazz dans le Bocage : 150 €
- DDEN : 50 €
- ANACR comité local Meillard-Le Montet : 50 €.

Délibération 16-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire ces subventions au budget commune 2025.

17-2025 BUDGET : OUVERTURE LIGNE FORMATION AGENT

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'avec M. GARNIER Jean-Philippe ils ont eu un échange avec le Centre de Gestion concernant les ressources humaines.

Il est ressorti la recommandation d'inscrire au budget une ligne pour formation dont pourraient avoir besoin certains agents.

Délibération 17-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de budgétiser 500 € pour la formation des agents.

18-2025 BUDGET ASSAINISSEMENT

Comme chaque année des éléments simplifiés et détaillés ont été transmis à tous les conseillers.

Madame SERGERE Maryline présente le budget assainissement à l'assemblée. Elle précise qu'il s'équilibre à 66 821.45 € en fonctionnement et à 88 247.67 € en section d'investissement.

Délibération 18-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le budget assainissement.

19-2025 BUDGET COMMUNE

Madame SERGERE Maryline présente le budget commune qui s'équilibre à 890 509.92 € en fonctionnement et à 3 364 407.26 € en investissement.

Délibération 19-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le budget commune.

20-2025 MARCHE VOIRIE

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a lancé une consultation pour les travaux de voirie.

Le maître d'ouvrage choisit l'entreprise sur la base de critères de sélection pondérés qui sont les suivants :

- | | |
|--------------------|------|
| - Prix | 40 % |
| - Valeur technique | 60 % |

Quatre candidats ont remis une offre.

M. CLUZEL Damien porte à la connaissance des conseillers les différentes notes obtenues par les candidats en fonction des différents critères.

Vu le résultat d'analyse des offres, il a été décidé de retenir l'entreprise ADN TP qui a été classée première.

M. CLUZEL Damien fait part à l'assemblée que le devis s'élève à 123 745.50 € HT.

Délibération 20-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le classement et autorise Madame le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires et de déposer l'accord définitif au Conseil Département pour la subvention voirie.

21-2025 DEMANDE DE LOCAUX

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Madame SERGERE Maryline et elle-même ont reçu en mairie une personne qui souhaiterait s'installer en tant que couturière sur Cressanges et qu'elle cherchait un local.

Il lui a été proposé la salle d'association de la mairie. Après l'avoir visitée, elle serait intéressée.

Il est proposé de réaliser un bail avec un loyer de 100 € comprenant l'eau et le chauffage mais pas l'électricité.

Des travaux de rafraîchissement seront nécessaires, le matériel sera fourni par la commune et les travaux réalisés par la future « locataire ». Le premier mois de loyer sera gratuit.

Délibération 21-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de réaliser un bail pour la salle association,
- de fixer le loyer à 100 € eau et chauffage compris,
- la gratuité du premier mois.

22-2025 CONVENTION MINI STADE AVEC CCBB

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes Bocage Bourbonnais propose une convention de partenariat pour l'entretien des mini-stades.

Elle a pour objectif de définir les engagements respectifs de la Communauté et de la Commune pour la maintenance des mini-stades implantés par la CCBB. Elle vise à fixer les conditions d'entretien et de contrôles obligatoires.

La CCBB s'engage à assurer :

- le contrôle annuel obligatoire, elle prendra en charge les dépenses liées à la prestation du bureau de contrôle agréé,
- l'utilisation d'un registre de contrôle fourni par la CCBB,
- la fourniture à la commune de tout matériel pour remplacer des éléments endommagés qui ne résultent pas d'un défaut d'entretien,
- l'information annuelle des travaux réalisés ainsi que le rapport après le passage de l'organisme agréé, chargé du contrôle des équipements sportifs.

La commune :

- désigne un référent qui assurera un contrôle régulier des installations, il informera la CCBB à chaque anomalie constatée. Il sera présent aux différents contrôles.
- veille à l'entretien des équipements, à la bonne tenue du registre de contrôle, dépose et reforme le matériel usagé, assure les petits travaux d'entretien et le remplacement des équipement fournis par la CCBB.

La commune doit désigner un référent qui sera chargé du contrôle régulier du mini stade.

Madame le Maire propose M. CLUZEL Damien.

Délibération 22-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention
- de désigner M.CLUZEL Damien comme référent.

23-2025 ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'inspection académique demande comme tous les ans , la validation de l'organisation de la semaine scolaire.

Après concertation avec la directrice les horaires seront les mêmes que l'année dernières soit :

- lundi/mardi/jeudi/vendredi matin 8 h 55-11 h 55 et après-midi 13 h 40 -16 h 40
- pause méridienne de 1 h 45.
- activités pédagogiques complémentaires le mardi et jeudi de 13 h 00 à 13 h 30.

Délibération 23-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette organisation de la semaine scolaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame POTEAUX fait part à l'assemblée que plusieurs personnes se sont déplacées lors de la permanence publique d'information qui a eu lieu le 3 avril à la salle annexe pour le projet agrivoltaïque.

Le Conseil est informé que l'entreprise TEDO ELAGAGE a été mandatée par ENEDIS pour effectuer des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillement, nécessaires à l'entretien des lignes HTA sur la commune.

Séance levée à 22 h 45

Le Maire



Le Secrétaire



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	Objet	Décision
24-2025	RCVCB et subventions	UNANIMITÉ
25-2025	RASED/SRPIC Montmarault	UNANIMITÉ
26-2025	Tarifs camps centre de loisirs	UNANIMITÉ
27-2025	RIFSEEP	UNANIMITÉ
28-2025	Recensement population	UNANIMITÉ
	Questions et informations diverses	/

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Marie-Françoise LACARIN Maire,	Jean-Baptiste JAMBRINA PENALBA
Damien CLUZEL 1 ^{er} adjoint	Céline LAROSE BEAUVALLOT
Marilyne SERGERE 2 ^{ème} adjointe	Karine LOUBAT
Jean-Philippe GARNIER 3 ^{ème} adjoint	Gisèle PLAZENET
Sébastien LASCAUX 4 ^{ème} adjoint	Maryse POTEAUX
Sylvain BREUIL	Michel RIBIER
Julien CHARBONNIER	Chantal ROCHELOIS
Coline GAYET	